



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des  
systèmes d'information

Le Directeur général

23 MARS 2022

Paris, le  
N° 704 /ANSSI/SDE

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU RENFORCE**

**ETRAVEL ESSENTIAL 1.3-2.0 – PACE, EAC AND AA ACTIVATED  
VERSION 1.0**

**THALES DIS FRANCE**

RCS 844 687 749

6 Rue de la Verrerie  
92190 Meudon  
France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

**Fiche 1** : Conditions et limites de la qualification.

**Fiche 2** : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société THALES DIS FRANCE portant le nom « ETRAVEL ESSENTIAL 1.3-2.0 – PACE, EAC AND AA ACTIVATED » en version 1.0 respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



**Guillaume POUPARD**  
Directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information

## Fiche 1

### Conditions et limites de la qualification.

#### Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

#### Limites

- L1. Seules les fonctions décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

## Fiche 2

### Base documentaire de la qualification

#### Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur <a href="https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus">https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus</a>
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>

#### Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Rapport technique d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Evaluation Technical Report – PROCYON</i>, référence LETI.CESTI.PRO.FULL.001 – v1.2, version 1.2, 14 décembre 2021.</li></ul>
-------	---

#### Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification eTravel Essential 1.3-2.0 – PACE, EAC and AA activated en version 1.0, référence ANSSI-CC-2021/63, daté du 27/12/2021.
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.

#### Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	<p>Guide d'installation du produit [AGD_PRE] :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Preparative Procedures for eTravel Essential v1.3-2.0</i>, référence D1540667, version 1.1, 31 août 2021.</li></ul> <p>Guide d'administration du produit [AGD_OPE] :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Operational Procedures for eTravel Essential v1.3-2.0</i>, référence D1540666, version 1.1, 31 août 2021.</li></ul> <p>Guide d'utilisation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>eTravel Essential 1.X – Reference Manual</i>, référence D1325786, version E.13, 3 septembre 2021.</li><li>- <i>eTravel Essential 2.0 – LDS2 Package – Reference Manual</i>, référence D1538289, version A.4, 9 juin 2021.</li><li>- <i>eTravel Essential 2.0 – FIDO2 Package – Reference Manual</i>, référence D1538292, version A.4, 9 juin 2021.</li><li>- <i>eTravel Essential – Guidance for Patch deployment in Operational phase</i>, référence D1528979, version A.2, 1 juillet 2021.</li></ul> <p>Guide cryptographique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>PROCYON : Inputs to Cryptographic analysis eTravel Essential 1.3-2.0</i>, référence D1542813, version 0.4, 7 juin 2021.</li></ul>
----------	---

[CDS]

Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :

- *eTravel Essential 1.3-2.0 – PACE, EAC and AA activated Security Target*, référence D1537993, version 0.6, 31 août 2021.

Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :

- *eTravel Essential 1.3-2.0 – PACE, EAC and AA activated Security Target*, référence D1537993\_LITE, version 0.6p, 21 juillet 2021.

**Diffusion interne** (par messagerie)

**ANSSI** DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie – chrono informatique.